

NOM, prénom : _____

Adresse / NPA/ Ville : _____

Abonnement trimestriel : a) jan-mars b) avril-juin c) sept.-déc

Abonnement à la carte : a) 4 cours b) 6 cours c) 8 cours

Article 1 - Généralités

1. Les cours peuvent être facturés selon 3 modalités : A) abonnements trimestriels (pas de renouvellement tacite), B) abonnement à la carte C) à l'unité
2. Les cours sont donnés selon 3 conditions : A) privé B) semi-privé (2 pers.) C) collectifs (dès 3 pers.) ; cours à l'intérieur maximum 4 à 5 pers.
3. Les cours de Hamac Yoga sont donnés en mode privé et semi-privé.
4. Les cours en été (juillet / août) se font exclusivement sur la base d'un abonnement à la carte, à l'exception du Nordic Yoga et du Nordic Walking pour lesquels des abonnements mensuels sont possibles.
5. Un prix famille est proposé : un rabais de **5%** octroyé sur l'abonnement de la deuxième personne et des suivantes si elles habitent le même foyer

Article 2 - Les cours d'essai

1. Le cours d'essai est facturé selon le type de cours

Article 3 - Accès à la salle et début des cours

3. La salle de yoga est ouverte 10 minutes avant le début du cours pour vous changer.
4. Les cours commencent à l'heure indiquée sur le planning.

Article 4 - Planning de cours

1. Le planning des cours est disponible sur le site www.yoga-soham.ch.
2. Les cours collectifs restent fixes.
3. L'horaire et le jour des cours privé ou semi-privé peuvent être modifiés selon accord de tout le monde.
4. Les cours privés et le coaching personnel ne figurent pas sur le planning : les horaires sont convenus entre les parties selon les disponibilités réciproques et la durée souhaitée.

Article 5 les abonnements

1. Les abonnements
 - a. sont nominatifs et non transmissibles à des tiers ;
 - b. ne sont ni prolongés ni remboursés.
2. En cas de maladie ou accident, sur présentation d'un certificat médical, l'abonnement peut être exceptionnellement prolongé selon les jours manqués.
3. Les abonnements se donnent A) de janvier à mars, B) d'avril à juin, C) de septembre à décembre.
4. Le prix de chaque abonnement dépend du nombre de semaines dans la période choisie.
5. Seuls les abonnements trimestriels donnent le droit de reporter un cours annulé de manière valable (voir Article 7.1) : A) selon les places disponibles, B) dans les deux semaines qui suivent.
6. Les abonnements trimestriels permettent de participer à un deuxième cours par semaine à des conditions préférentielles :
 - a. Hatha Yoag CHF 20.- ;
 - b. Tous les autres cours à -10%
7. La liste des prix est valable le semestre en cours.

Article 6 - Abonnements à la carte

1. Les abonnements à la carte sont nominatifs et non transmissibles à des tiers.
2. La validité des abonnements à la carte est la suivante : A) Carte 4 cours : validité 6 mois, B) Carte 6 cours : validité 8 mois, C) Carte 8 cours : validité 10 mois
3. Les prix annoncés sont valables le semestre en cours.

Article 7 - Conditions d'annulation

1. Une annulation est considérée comme valable A) si elle est annoncée **48 heures** à l'avance par écrit (SMS ou email), B) en cas de force majeure (maladie / accident) et sur présentation d'un certificat médical.
2. Un cours annulé de manière non valable (voir Article 7.1) est considéré comme effectué et est ainsi facturé ou décompté.
3. Les cours annulés par Angelina sont remplacés. S'ils ne peuvent pas être remplacés, le coût des cours annulés sera déduit du renouvellement de l'abonnement trimestriel.
4. L'annulation d'un cours en extérieur pour cause de météo défavorable implique son report à une date à convenir selon l'accord de l'ensemble des participants. Un cours de yoga à l'intérieur peut vous être proposé, hors abonnement.

En pensant à annuler votre rendez-vous, vous libérez une place pour quelqu'un d'autre et réduisez les délais d'attente

Article 8 - Frais de déplacement

1. Dans le cadre des cours privés ou semi-privés, si vous venez à Sierre en train, Angelina peut vous véhiculer sur le trajet A/R de la gare à la salle moyennant un supplément de **CHF 10**.

Article 9 - Vacances

1. Les cours sont donnés tout au long de l'année, y compris pendant les vacances scolaires.
2. Durant la période juillet-août, les cours se donnent à la carte (4 / 6 / 8 cours).

Article 10 - Conditions de paiement

1. Les abonnements trimestriels et à la carte se paient au moment de la conclusion au plus tard au moment du premier cours (arrangement de paiement possible sur demande).
2. Si un abonnement trimestriel est conclu en cours de trimestre, la facturation sera faite au prorata des cours restant.
3. Les factures sont payables par virement bancaire pour les abonnements trimestriels et à la carte et par Twint pour les autres prestations, telles les cours d'essai

Contrat établi en 2 exemplaires originaux

Sierre, le _____ -

Bénéficiaire : lu et approuvé

Angéline Héritier

Références de paiement

Compte détenu par : Angéline Héritier, Av. de Rossfeld 24, 3960 Sierre

IBAN : CH50 8080 8008 2442 8053 1

SWIFT-BIC : RAIFCH22XXX

Raison du virement : Yoga Soham / vos prénom et nom / carte ou abonnement

Merci pour votre confiance, Angelina

www.yoga-soham.ch



yoga soham Angelina |



yoga.angelina

